

# Trop c'est trop... ne laissez pas la Direction vous spolier !

novembre 2020 - OFS

La restauration est une Activité Sociale et Culturelle (ASC). Chez Orange, la moitié du budget des ASC lui est consacrée. Depuis 2018, à SCE (OBS) et OFS (Orange France Siège), soit 11 000 personnes, chaque salarié bénéficie d'une **subvention restauration par jour travaillé qu'il utilise selon son choix, dans une cantine Orange, dans un restaurant externe interentreprises (RIE) ou en Titres Restaurant**. Ce système, en vigueur dans les deux CSE de SCE et OFS depuis 2018 gérés par la CFE-CGC Orange, a démontré sa résilience dès le début de la crise sanitaire : tous les salariés ont bénéficié de la subvention (plus de 1 000 euros par an) par le biais de Titres Restaurants qu'ils ont pu utiliser pour financer leurs repas au premier jour de confinement.

Avec le soutien des autres organisations syndicales qui se sont vus attribuer des moyens supplémentaires, **la Direction tente pourtant de forcer la main à ces deux CSE** pour qu'ils adhèrent au système dit de « gestion mutualisée », **n'hésitant pas à suspendre les subventions des cantines internes**. Le chantage vise à ce que les élus du CSE ne gèrent plus directement les subventions, ce qui permettrait le retour à **des règles « opaques » de gestion** des restaurants Orange, des frais de gestion et d'attribution des TR (dont 10% de titres en papier disparaissent mystérieusement...) permettant à la Direction d'utiliser à son profit des budgets que la [décision de justice](#) obtenue par la CFE-CGC avaient pourtant confirmé n'être qu'à destination des seuls personnels.

Deux systèmes s'affrontent : celui défendu par la CFE-CGC respectueux de la Loi qui rend l'argent aux personnels et celui défendu par la Direction qui, depuis 10 ans, soustrait illégalement près de 20 M€/an (de 300€ à 400€/an/personne en moyenne) au budget de la restauration.

## Innover pour sauver la restauration collective

En 2020, le changement brutal d'organisation du travail provoqué par la crise sanitaire a remis en cause la restauration sur le lieu de travail. Alors que la Direction maintient à toute force un système de « [gestion mutualisée](#) » avec des frais fixes qui ne cessent d'augmenter, la restauration collective fonce dans le mur financier, générant une baisse des subventions individuelles. Redonner la gestion du budget à des CSE responsables permet au contraire de pérenniser le dispositif.

Depuis 1948, date de création des CE, quand la restauration collective permettait de compenser le rationnement, les conditions sociales ont bien changé. Pour autant, la restauration reste un droit acquis pour chaque personnel, c'est une ASC qui bénéficie d'une exonération de cotisation (ce n'est pas un avantage en nature).

**En reprenant la gestion du budget de la restauration, les CE puis les CSE de SCE et OFS ont réaffirmé les principes fondateurs de la restauration d'entreprise** en garantissant un repas gratuit aux personnes dans les situations les plus précaires.

**La crise actuelle montre les limites de la restauration collective telle que gérée par la Direction d'Orange.**

La demande massive de télétravail et l'évolution des modes de vie (entraînant une baisse de fréquentation source de l'augmentation du coût unitaire des repas), impose que les restaurants Orange se réforment profondément en s'ouvrant à l'extérieur et en diversifiant leur offre initiale cantonnée au déjeuner.

Création d'espaces de restauration ouverts toute la journée pour des réunions conviviales, offres de petits déjeuners, utilisation des lieux pour des événements sympathiques... tout cela permettra en outre d'affecter des mètres carrés dédiés exclusivement au déjeuner à des espaces de travail supplémentaires.

## Donner à chaque salarié le pouvoir de choisir les solutions qui lui conviennent

A Cesson (Rennes), plus de 50% des salariés avaient déjà choisi de bénéficier au quotidien de Titres Restaurant (TR). Pour autant, le restaurant associatif interentreprises, dont la présidence est assurée par une élue du CSE de SCE, restait très fréquenté avant la Covid19, ce qui prouve bien que **le système proposé par la CFE-CGC n'altère en rien la clientèle d'un restaurant acceptant les TR**.

La CFE-CGC Orange veut à terme garantir à chaque salarié une subvention par jour travaillé intégrant une pause repas<sup>1</sup>... Le salarié aura le libre choix ensuite d'opter pour un mode de subvention selon ses besoins et ses envies.

**Chez Orange, le budget annuel de restauration représente 1 040 euros par salarié et ce droit appartient à chacun.**

**« Ils vont tuer la restauration collective » !**

Le constat actuel est inquiétant pour les restaurants Orange. **L'entreprise exige, en toute illégalité, de facturer les loyers ainsi que l'investissement immobilier et matériel. Aucun autre restaurant externe RIE n'use de cette pratique. Cela représente par repas plus 40% du prix moyen d'un repas. Ce sont plus de 20 millions d'euros siphonnés** qui ne servent pas à ce que vous mangiez mieux... Ils garantissent des revenus à la Direction de l'immobilier à chaque passage en caisse.

## Orange, seule entreprise du CAC40 à procéder ainsi.

Si vous mangez dans un restaurant Orange, sur un budget de 1 040€ de subvention, vous rendez directement près de 400 euros à Orange. Un pactole que la Direction souhaite conserver au travers d'un accord de « gestion », forme de représailles contre les CSE qui avaient fait le choix d'une gestion intègre de leur budget, la DRH nationale s'en justifiant pour couper le système informatique permettant la subvention directe des repas des salariés dans les restaurants Orange... mais mettant par la même occasion au grand jour le vrai coût d'un repas dans un restaurant Orange...

<sup>1</sup> Définition légale pour que cette subvention ne soit pas soumise à cotisation sociale

## Subventionner des restaurants gérés efficacement

**Correctement géré, le budget restauration est légèrement excédentaire.** La non-consommation de repas ou la non-utilisation de tous ses droits à TR (maladie, ASA...), le non-cumul des TR avec le remboursement en note de frais génèrent un excédent. La CFE-CGC préconise que cet excédent (plus de 300 € / personne / an) soit distribué au travers des TR (dans les limites de la Loi) ou reversé sur le compte ASC des salariés.

**Mise en place d'un système de TR pour tous les télétravailleurs, choix pour tous du mode de subvention...** la CFE-CGC entend vous faire bénéficier de subventions directes ou de la possibilité de payer en TR dans les restaurants internes Orange.

La Direction avec le soutien d'autres syndicats, exige de gérer sans partage le budget des restaurants (où elle n'accepte pas le paiement en TR), refuse en tout illégalité le remboursement des notes de frais lors d'un déplacement sur un autre site...

... **et poursuit son racket**: pour rétablir le système informatique de subvention directe (voir plus haut) elle exige de facturer 7€ de frais de gestion par repas aux CSE de SCE et OFS. En réaction, ces derniers ne peuvent que proposer à leurs personnels (comme par exemple à Arcueil ou Blagnac) d'aller déjeuner dans des RIE voisins, qui eux ne facturent pas ce type de frais.

## Qui va payer l'addition ?

Aujourd'hui, les sociétés qui assurent la restauration collective dans les entreprises sont pratiquement toutes des grands groupes multinationaux pilotés par le profit.

Juste avant la crise, en coupant la subvention aux caisses des plus de 10 000 salariés SCE et OFS dans ses propres restaurants, Orange avait déjà mis dans une position financière intenable certains prestataires de restauration. L'épidémie de Covid19 leur impose maintenant d'augmenter significativement leurs frais, faisant flamber le coût de chaque repas servi, désormais plus de 3 fois supérieur à d'habitude.

Révision budgétaire de début d'exercice oblige, l'année prochaine, donc, les prix des prestataires vont augmenter en moyenne de 30 à 40%.

Les frais fixes que la Direction veut facturer aux CSE et l'augmentation des coûts des prestataires des restaurants internes Orange vont absorber une grande partie d'un budget qui ne sera plus suffisant. **Suppression des TR aux télétravailleurs ou réduction des subventions dans tous les restaurants, le choc sera violent...**

Les restaurants internes, demain les locaux, sont la cible du plan d'économie de 1 milliard d'Euros annoncé... et pendant ce temps, le coût à votre charge va augmenter.

## Une plainte pénale pour mettre fin aux dérives

Devant la violence de la Direction pour garder ses 20 M€ et l'organisation de la corruption des autres organisations syndicales, la CFE-CGC Orange a déposé une plainte au pénal auprès du Procureur de la République pour demander l'arrêt de l'escroquerie en bande organisée et la restitution des sommes détournées.

Vos droits sont toujours notre priorité	Direction et autres Syndicats	CFE-CGC Orange
Subvention annuelle par salarié		1 040€
Accès à une subvention restauration pendant le confinement	OUI	OUI
A partir du 11 mai, <b>maintien du droit à une subvention</b> pour les jours de télétravail occasionnel COVID	NON	OUI
Possibilité de bénéficier de TR pour les salariés (sans télétravail) le souhaitant	NON	OUI
Possibilité de payer les repas dans les restaurants Orange avec des TR (comme dans les RIE)	NON	OUI
Suppression des loyers des sites Orange et les frais de gestion supportés par le budget (donc les salariés)	NON	OUI
Volonté d'avoir une subvention directe dans les restaurants Orange		OUI
<b>Nombre de jours travaillés en moyenne par an et par un salarié, en tenant compte des temps partiels, des TPS temps libérés, des Congés Maladies et des ASA</b>		185 jours
Nb moyen de jours où les personnels peuvent déjeuner avec la subvention actuelle dans un restaurant Orange		76 jours
<b>Nb moyen de jours où les personnels peuvent déjeuner avec la subvention actuelle dans un RIE</b>		160 jours
<b>Nb de jours où vous pouvez bénéficier de Titres Restaurant pour bénéficier de 1 040€ de subventions</b>		186 jours

## La CFE-CGC Orange revendique

- ▶ La transparence sur le budget des restaurants Orange que gère la Direction avec l'arrêt de la facturation illégale des loyers sur le dos des salariés.
- ▶ Le rétablissement du système informatique de subvention directe par le CSE des personnels de SCE et OFS dans les restaurants Orange.
- ▶ Des Assises nationales concernant l'organisation du travail chez Orange : télétravail, mobilité géographique, aménagement des espaces de travail, reconnaissance des compétences, restauration collective...

### Vos correspondants

Xavier Podevin 06 87 60 86 75  
Kathleen Beaude 06 72 91 50 54  
Pascal Doucement 06 07 34 86 40  
Fatima Hamadi 06 73 71 94 33



cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

www.cfecgc-orange.org  
abonnements gratuits : [bit.ly/abtCFE-CGC](https://bit.ly/abtCFE-CGC)  
tous vos contacts : [bit.ly/annuaireCFE-CGC](https://bit.ly/annuaireCFE-CGC)

